

ARBITRAGE

Réunion du 30 Avril 2018

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Présent : Nathalie PONCEPT

RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRA

Les Arbitres de Ligue âgés de 50 ans et plus au 1er janvier de la saison suivante ont obligation d'informer la C.R.A. de l'orientation qu'ils veulent donner à leur carrière. Ce choix devra être communiqué par l'arbitre à la Commission pour le 1er mai de la saison en cours, dernier délai. La C.R.A. statuera sur leur affectation en fin de saison. La C.R.A. recommande à ces arbitres de poursuivre leur activité en District ou de se tourner vers une fonction de formateur ou d'observateur.

Cas particuliers :

Les Arbitres-Assistants qui demanderont à repasser au centre devront faire une demande écrite, pour le 1er mai de la saison en cours au plus tard, à la C.R.A. qui étudiera les demandes cas par cas.

L'Arbitre ou Arbitre-Assistant qui souhaite prendre une année sabbatique devra faire une demande écrite à la C.R.A. qui étudiera les demandes au cas par cas. Cette demande ne pourra pas être renouvelée deux saisons consécutives.

Les Arbitres centraux qui souhaitent devenir Assistants devront faire une demande écrite, avant le 1er mai.

Les indisponibilités doivent être EXCLUSIVEMENT saisies sur MON COMPTE FFF et en aucun cas directement sur Foot 2000 dans les districts faute de quoi elles ne sont pas prises en compte dans le circuit administratif et par les désignateurs.

DESIGNATEURS

BOUGUERRA Mohammed	<i>Dési ER R1 AAR1 AAR2</i>	☎ 06 79 86 22 79 - Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	<i>Dési JAL1 JAL2</i>	☎ 06 70 88 95 11 - Mail : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	<i>Observateurs Futsal</i>	☎ 06 63 53 73 88 - Mail : dacruzmanu@gmail.com
JURY Lilian	<i>Observateurs ER R1 R2 AAR1 AAR2 AAR3</i>	☎ 06 87 21 62 57 - Mail : lilian.jury@agents.allianz.fr
MOLLON Bernard	<i>Dési R3 CandR3 Futsal Discipline</i>	☎ 06 03 12 80 36 - Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	<i>Dési R2 AAR3 Foot Entreprise</i>	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
SAUZEAT Roger	<i>Observateurs R3 CandR3</i>	☎ 06 61 76 60 89 - Mail : roger.sauzeat@bbox.fr
VINCENT Jean-Claude	<i>Dési Cand JAL Pré-ligue Appel</i>	☎ 06 87 06 04 62 - Mail : jean-claude.vincent14@sfr.fr
VIGUES Cyril	<i>Observateurs JAL Cand JAL</i>	☎ 06 61 63 27 94 - Mail : cyril.vigues@laposte.net

COURRIERS DES ARBITRES

-LASSALAS Jean-Jacques : Courrier concernant votre choix pour la saison 2018-2019 transmis au bureau.

-LAVET Mickael : Votre indisponibilité a été saisie moins de 20 jours avant sa prise d'effet, par ailleurs, s'il s'agit d'une indisponibilité pour raisons professionnelles, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre l'attestation de travail correspondante.

CHANGEMENT D'ADRESSE

COURTIEU Patrick
Chez madame ORUSA Martine
1A rue de la Poterie
38160 SAINT MARCELLIN

NOS JOIES

Valentin est arrivé au foyer de Sandra DUPERRON et Vincent PHOLOPPE

La CRA félicite les heureux parents et souhaite un prompt rétablissement à la maman.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE CLASSEMENTS PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON

Le calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2019 pour la saison 2018/2019

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site LAuRAFoot).

R1: pour chacun des 2 groupes (ou poule): 1 descente obligatoire en R2; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2018/2019

participation obligatoire aux échanges inter ligues

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule): 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges inter ligues

R3 : Le premier de chacun des 8 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges inter ligues). Le dernier de chacun des 8 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 2 descentes obligatoires en AAR2

AAR2 : 1 montée en AAR1; 1 descente obligatoire en AAR3

AAR3 : pour chacun des 2 groupes (ou poule): 1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P et R3P : suivant décisions CRA groupe formation FFF

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

Pour l'arbitre R3 ou assistant R3 rétrogradé, il est remis à la disposition de son District d'appartenance qui peut le représenter (ou non) dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue. Son District d'appartenance peut le représenter immédiatement la saison suivante à la pratique sans repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue. Pour les cas de jeunes arbitres accédant à la catégorie R3, il sera dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ii. puis nombre d'échecs aux tests physiques iii. puis participation au(x) stage(s) de formation iv. puis meilleur classement au rang d'un des observateurs v. puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs vi. puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus.

La réunion de début de saison du groupe formation FFF jeunes et séniors 2018/2019 (arbitres promotionnels Elite Régionale, R1P, R2P, JAF, candidats JAF) aura lieu vendredi 31 août 2018 à partir de 19h.

L'assemblée générale des arbitres de ligue seniors aura lieu samedi 1er septembre 2018 au siège de la LAuRAFoot 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON (Métro B station Stade de Gerland) à partir de 8h00 (fin de la journée à 18h00).

L'assemblée générale des jeunes arbitres de ligue, candidats ligue jeunes et jeunes arbitres pré-ligue aura lieu dimanche 2 septembre 2018 au siège de la LAuRAFoot 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON (Métro B station Stade de Gerland) convocation à 9h00 pour les tests physiques (fin de la journée à 18h00).

L'assemblée générale des arbitres et candidats ligue futsal aura lieu à une date et en un lieu à définir (tests physiques spécifiques futsal).

Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.

Le séminaire des observateurs aura lieu dimanche 2 septembre 2018, convocation à 9h00 au siège de la LAuRAFoot 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON, fin de la journée à 18h00.

Le Président

La secrétaire

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT